

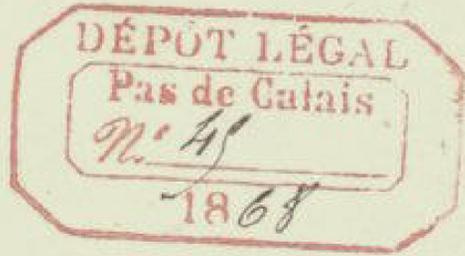
L²⁷_n
24064



DOMINIQUE

DONCRE

(1743-1820)



*Jan 27
2406A*

DOMINIQUE

DONCRE



(1743-1820)

PAR

C. LE GENTIL

Juge au Tribunal civil d'Arras, Chevalier de l'Ordre de Léopold,
Membre des Académies d'Arras, de Toulouse, de Madrid,
de Metz, de Bordeaux, du Comité central
des Artistes, etc.

ARRAS

Typ. et lith. de A. Courtin, place du Wet d'Amain, n° 7.

—
MDCCLXVIII.

Doncre n'a procédé que de lui-même. Mais il avait le sentiment de l'art, et, à une époque de décadence, il a entrepris dans sa sphère, et sans en avoir l'ambition, la régénération tentée par Vien et accomplie par David. C'est une belle nature d'artiste qui n'a pas eu tout son développement.

(Augustin TOURSEL.)

Le 12 mars 1820, la terre se refermait sur les restes de Doncre. Aucune croix, pas même celle du pauvre, ne signalait sa tombe, que l'on chercherait vainement, et que nul ne connaît aujourd'hui.....

Un an plus tard, les œuvres de cet artiste se vendaient à vil prix et son souvenir allait, comme tant d'autres, se perdre dans les nuages d'un oubli, plus injuste encore que prématuré, lorsque, toujours soucieuse de ne rien laisser périr de ce qui, hommes ou choses, a rehaussé l'éclat de cette cité, l'Académie d'Arras voulant, ainsi que l'a fort bien dit notre regretté Dutilleux : « Réhabiliter la mémoire du peintre » qui, pendant cinquante ans, avait travaillé parmi nous

avec un talent digne d'un meilleur sort, mit au concours de 1851 « *la Biographie de Doncre et l'appréciation de ses principaux ouvrages.* »

Un seul mémoire se produisit. On fut heureux de le devoir à M. Demory fils. Il était, en effet, notoire, et nous nous félicitons de la circonstance qui permet de le répéter ici, que M. Demory père avait préservé de la destruction, une partie de l'œuvre de Doncre, rendu sans cesse hommage à son mérite et protesté hautement contre l'indifférence assez inexplicable si tôt témoignée à ce maître, que son caractère non moins que son talent, auraient dû faire respecter davantage.

Bien qu'écrivit un peu précipitamment et trop à la veille de l'expiration des délais rigoureusement fixés pour le concours, ce mémoire que recommandaient « des » parties remarquables, de nombreuses et patientes recherches, des appréciations exactes et judicieuses, annonçant une étude sérieuse, sinon complète encore, » de l'art de peindre, » parut très-justement à l'Académie mériter la médaille que, pour lui, demandait la commission, par l'organe de son rapporteur, M. de Mallotie.

Après ce Mémoire, après le Rapport si brillant et si substantiel qui l'analysa, il y avait témérité peut-être à tenter une nouvelle étude sur Doncre; mais d'une part la partie biographique sur laquelle ne s'était guère

étendu M. Demory, pouvait se compléter; d'autre part, un grand nombre de tableaux, que M. Demory n'avait ou point connus ou point indiqués, nous semblaient ne devoir pas être passés sous silence, nous nous mîmes donc à l'œuvre, incité par quelques lignes des *Annales Archéologiques de Namur*, (1) et par une note du *Bulletin du Comité Flamand de France*, (2) encouragé par toutes les personnes que nous interrogeâmes sur la vie et les travaux de Doncre, (3) et pourquoi le cacherions-nous, attiré par la sympathie que nous inspirait un artiste trop oublié, dont la sincérité, la simplicité, l'amour de l'art et l'incontestable talent se traduisaient dans toutes ses œuvres.

Puisse cette étude que nous offrons à tous ceux qui ont apprécié ou apprécieront notre Artiste artésien, « *Atrebatensis*, » comme il se nommait lui-même, (4) rentrer

(1) Tome VIII, p. 461.

(2) Année 1866, p. 183, 184, 185.

(3) En adressant l'expression de notre gratitude à ces nombreuses personnes dont nous avons mis si souvent l'obligeance à l'épreuve, afin d'obtenir des renseignements exacts et circonstanciés, nous remercierons particulièrement M. Demory père, M. le chanoine Derguesse, M. Caron, bibliothécaire, M. Boistel, M. Roussel, M. Libersalle, qui nous ont fourni tant de documents, et M. Demory fils, qui nous a aidé de son manuscrit, dont le double a regrettamment disparu des archives de l'Académie.

(4) Signature de Doncre au bas de ses portraits de M. et de Madame Dupont, au château du Fayt, près Manage.

dans les vues qu'avait l'Académie, en mettant au concours la *Biographie de Doncre*, rappeler à ses anciens amis quelques-uns de ces souvenirs de jeunesse si doux aux cœurs envieux, apprendre à la génération actuelle ce que vaut l'homme dont le nom doit rester populaire; puisse-t-elle surtout obtenir pour lui le tardif, mais légitime et durable hommage, qu'à notre sollicitation, l'Académie se décidera peut-être à réclamer de la Municipalité de cette ville.

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE

DE

D. DONCRE

1743-1820.

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE

DE

D. DONCRE

1743.-1820.

Doncre naquit à Zeggers-Cappel (1) le 28 mars 1743.

Ses prénoms, Guillaume-Dominique-Jacques, dont le contexte fut ultérieurement francisé, étaient en réalité Guillelme-Dominique-Jacque, ainsi que le voulait la langue flamande, et ainsi qu'il résulte des registres de catholicité de cette paroisse, où se lit l'acte de baptême que voici :

« L'an de grâce mil sept cent quarante-trois, le vingt-neuvième jour du mois de mars, je soussigné, vicaire de la paroisse de Zégers Cappel, ay baptisé *Guillelme-*

(1) Ou Zégers-Cappelle, ou Segers Cappelle ou Zegerscappel.

» *Dominiq-Jacque*, fils légitime d'André Doncre, natif de
 » la paroisse de Serque, et de Marie-Catherine Treute-
 » naere, native de la paroisse de Pitgam, né hier, à
 » neuf heures du soir. Ont été parain et maraine,
 » Guillelme-Dominiq Ingelaert et Jacqueline Duyck. Le
 » père a signé avec moy, en double, et le parain et
 » maraine n'ont scu écrire.

» André-François-Joseph DONCRE.

» H.-F. VANSTRAGEELE, Vicaire de Zégerscappel.»

Quelle fut l'éducation de Doncre, quelle fut son instruction ? les données manquent absolument à cet égard, mais il est permis de supposer que la fortune très-médiocre de sa famille, dut les faire beaucoup négliger. On n'était guère plus éclairé jusqu'à présent sur les débuts de sa carrière artistique.

Suivant les uns, Doncre aurait suivi les cours de l'école de St-Omer, mise, on le sait, sous la protection du Magistrat de cette ville et des Etats d'Artois ; suivant les autres, il aurait étudié à Anvers, soit à l'Académie municipale, soit dans un atelier particulier, et aurait été reconnu tellement supérieur à ses camarades, qu'au cas d'absence ou d'empêchement du maître, il l'aurait constamment suppléé.

La première de ces opinions se fondait sur une pièce qui, dès l'abord, semblait décisive. En effet, dans un cartouche aux armes d'Artois, signé d'Herman, greffier des Etats, et collé sur la garde d'un volume in-4°, intitulé : « Méthode pour apprendre le dessin, » se voit la mention suivante : « École de dessin de St-Omer. —

» Distribution des prix, pour 1775, accordés par MM. les
 » Députés généraux et ordinaires des États d'Artois. —
 » 1^{re} classe. — 1^{er} prix, avec une médaille d'argent, à
 » M. Doncre. »

Mais un peu de réflexion aurait dû faire sentir que cette opinion généralement adoptée et qui avait fini par prévaloir, était cependant difficile à admettre.

En 1775, Doncre comptait 32 ans, on n'étudie plus ordinairement dans les écoles à cet âge.

Et quelques recherches auraient démontré qu'elle était de tous points inadmissible.

D'abord le prix de 1775 est un prix de dessin et nullement de peinture ; établie en octobre 1767 dans une maison privée jusqu'à ce qu'on la transportât dans la salle d'exercice du collège français, l'école de St-Omer que l'on ne réglementa sérieusement qu'en novembre 1772, était non une Académie municipale, mais une école particulière de sculpture et de dessin, où la peinture ne s'enseignait point, et dont Hermant, maître sculpteur et accessoirement dessinateur, paraît-il, fut l'unique professeur jusqu'en 1777; ce à quoi il faut ajouter qu'en 1781, 1785 et 1786, ainsi que l'indiquent les listes des lauréats, aucun cours de peinture n'était encore ouvert à l'école de St-Omer. (1).

(1) *Archives départementales.* — Liasse de l'école de St-Omer.

La lettre suivante d'Hermant se trouve en la liasse,

« Monsieur,

» Je vous prie de vouloir bien me feretenirre à St-Omer un ex-
 » trait de la délibérasion à monssujé fette aux ettas de l'anné 1768,

Puis l'admirable portrait de l'artiste, par lui-même, fait en 1771, que possède M. Leloup, un *Christ en Croix*, daté de 1772, figurant dans notre Cathédrale (reproduction légèrement modifiée du Christ du Conseil d'Artois, placé maintenant dans la grande salle du Tribunal d'Arras) (2); trois peintures décoratives, dont une gri-

» au mois octobre tout chand une école gratuite et publique de dessein
 » et tablie à St-Omer pour pouvoir re ce voir ce que les et tas on bien
 » volu a cordé, vous moblie geray monsieur de merandre ce servisse
 » les frais de ce que ce la pourra coûté je vous le feray tenir tout de
 » suite.

Monsieur,

Votre humble et très-obéissans serviteur,

B. Dominique HERMANT,

M^{tr}e culteur.

» Mon adrès et dans la rue St-Margritte à St-Omer. »

(2) Ce Christ avait remplacé un autre Christ plus ancien, comme le démontre la pièce ci-dessous, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Guesnon :

« A Pierre Harelle, marchand, demeurant en la ville d'Arras, la
 » somme de quatre-vingt-neuf livres pour ung tableau de neuf pieds
 » de large ou environ à tout deux fœullez à le clorre de la même lon-
 » gueur, auquel il y a painct les imaiges du Crucifix, Nostre-Dame,
 » et St-Jehan et auxd. fœullez les ymaiges de deux prophètes, pour
 » mettre et assir en la maison de la Court-le-Comte, à Arras, au lieu
 » que l'on a construit ceste année pour tenir les plais de ladite Gou-
 » vernance. Assavoir audict Harelle pour l'achapt dud. tableau en
 » Anvers, la somme de quatre-vingtz livres, et pour une custode de
 » blanc bois pour le mettre à l'admener, de doubte qu'il ne fut gasté,
 » ensemble pour l'avoir admené depuis ladicte ville d'Anvers jusques
 » Arras, par marché faict, la somme de neuf liv. t. que font ensamble
 » lesd. deux parties de la dicte somme de III^{xx} IX liv. t. »

(Compte St-Jeh. 1528 à St-Jeh. 1529.)— Lille, Domaine A, n° 249.

saille portant date de 1773, exécutées sur place, dans la maison de M. Collas-Duplessis, à l'angle des rues des Récollets et des Petits-Viéziers, au-dessus des portes du premier appartement que Doncre ait occupé en cette ville, auraient suffi à établir que travaillant alors à Arras, en maître consommé, il ne pouvait, quatre ans plus tard, crayonner en élève sous l'œil du sculpteur Hermant.

Enfin, au Livre aux Bourgeois de notre ville, on relève cet acte : « Guillaume-Dominique-Jacques Doncre, » natif de Zegers-Cappel, diocèse d'Ipres, peintre, fils » d'André et de Marie-Catherine Treutenaer, a été reçu » bourgeois moiennant douze livres qu'il a païé à l'ar- » gentier, et a en conséquence presté le serment ordi- » naire pardevant MM. en nombre, cejourd'huy trente- » un mars 1772. » (1).

Comment expliquer alors le prix de dessin obtenu à l'école de St-Omer ?

De la manière la plus simple et la plus naturelle. Doncre avait un frère, nommé Jean-Baptiste-Omer, qui, comme lui, vint se fixer à Arras, où il épousa une demoiselle Catherine Lusse, et où il demeura, rue des Balances, jusqu'à l'époque de sa mort, laquelle eut lieu accidentellement dans la commune de Remy, le 24 février 1818 (2). Ce frère, qui était également peintre et professeur de dessin, et qui était né en 1753, avait conséquemment 22 ans en 1775; or, quoique les recherches opérées aux archives municipales de St-Omer

(1) *Archives municipales*. Registre aux Bourgeois de 1758 à 1775.

(2) *Registre aux décès* de la ville d'Arras, année 1818, n° 191.

n'aient point fait retrouver les listes des élèves et des lauréats de son école au siècle dernier, (1) il est évident que c'est bien à Omer Doncre qu'a été accordé le prix de 1775.

(1) « Monsieur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le
» 27 juin 1867, pour me demander de faire opérer des recherches
» dans nos archives municipales, à l'effet de trouver les listes des
» élèves et lauréats de l'école gratuite de dessin, de St-Omer, au
» siècle dernier.

» J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des nouvelles recher-
» ches faites au sujet de ces listes, dont déjà l'on nous avait demandé
» communication, qu'elles ne se trouvent point dans les archives de
» la ville et qu'elles n'y ont jamais été déposées.

• Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la
« plus distinguée,

» *Le Maire de St-Omer,*

» F. DE MONNECOVE. »

En affirmant que jamais ces listes n'ont été déposées aux archives de St-Omer, M. le Maire va peut-être un peu loin.

Bien que l'école ne fût pas municipale, elle était néanmoins aidée et surveillée par l'Échevinage, et il en rendait compte aux États d'Artois.

On voit dans la liasse de l'école de St-Omer, conservée aux Archives départementales :

1° Les listes des élèves, extraites du registre de l'école, pour les années 1783-1784, 1785-1786, certifiées par les Échevins commissaires ;

2° Des certificats du nombre des élèves pour ces mêmes années, certifiés par le collège des Mayor et Echevins ;

3° Les listes des lauréats des années 1781 et 1786, certifiées par le greffier de l'hôtel-de-ville.

Et il nous paraît difficile d'admettre que les originaux de ces doubles n'aient point été déposés aux archives municipales.

Après la lettre que nous a fait l'honneur de nous écrire M. le Bourguemestre d'Anvers, et de laquelle il résulte « que des recherches faites tant dans les archives » communales que dans les archives de l'Académie, » qu'entre les années 1750 à 1780, aucun artiste du nom » de Doncre ou Donker n'a été inscrit au registre de » l'Académie de cette ville, » et après les renseignements verbaux qu'a bien voulu nous donner M. le Directeur de cette Académie, (1) il nous paraît incontestable que Doncre n'a point été élève de l'école, puisque jamais il n'a fait partie de la fameuse *Ghilde de St-Luc*.

Mais nous croyons inébranlablement qu'il a travaillé et long-temps travaillé dans l'atelier de l'un des artistes Anversois. Non-seulement, en effet, Doncre disait lui-même avoir étudié à Anvers, et souvent suppléé son maître, mais la manière de Doncre, ses procédés de peinture, ses tendances, dénotent clairement un genre

(1) « Monsieur,

» En réponse à votre lettre du 12 juin dernier, nous avons l'honneur de vous informer, qu'il résulte des recherches faites tant dans » nos archives communales que dans les archives de l'Académie, » qu'entre les années 1750 à 1780, aucun artiste du nom de Doncre » ou Donker, n'a été inscrit au registre de l'Académie de notre ville.

» Nous regrettons de ne pouvoir vous fournir les renseignements » demandés et vous prions d'agréer avec nos regrets, l'assurance de » notre parfaite considération,

» Le collège des Bourguemestre et Échevins,

» J.-C. VAN PUT.

Par ordonnance :

Le Secrétaire,

J. DE CRAEN.

flamand, ainsi que des habitudes, des traditions et des préoccupations de cette école.

Hâtons-nous cependant, afin de rendre *suum cuique*, d'ajouter que si l'école de St-Omer n'a rien à prétendre touchant Doncre, il n'en est pas précisément de même du sculpteur Hermant, lequel, chose dont ne se doutaient guère ceux qui, sur la foi du cartouche de 1775, en faisaient, sans le savoir, le professeur de Doncre, eut l'insigne honneur de l'initier aux éléments du dessin.

Au dos, en effet, d'une très-remarquable toile, non d'un élève, mais d'un maître, dans laquelle, à son retour d'Anvers, Doncre se peignit avec Hermant, toile qu'à peine on peut distinguer, en un coin du Musée de St-Omer, où elle est placée à contre-jour, M. Boistel a découvert cette inscription :

« B. Dominique Hermant, reçu à l'Académie de Paris
» le 19 août 1758.

» Reçu M^c à Amsterdam le 12 juillet 1760.

» Agréé, à la Cour pour être professeur d'une Académie établie à St-Omer, par ledit Hermant, le 18 octobre 1767.

» Peint par Dominique Doncre, son élève, en 1769. »

Dernière phrase, signifiant évidemment : « Peint en 1769 par Dominique Doncre, son ancien élève, » puisqu'encore une fois il est impossible qu'en 1769 Doncre ait été le *disciple en peinture* d'un sculpteur accessoirement dessinateur, qui jamais ne s'est intitulé peintre, qui n'a jamais été connu comme tel, qui n'a jamais ouvert un cours de peinture dans son école de dessin, et dont il ne reste pas le moindre coup de brosse, par la raison infiniment simple qu'il n'en a jamais touché.

Quelques personnes sont allées jusqu'à dire, nous ne l'ignorons point, que Doncre s'était formé seul. Cette allégation se réfute d'elle-même. Au point de vue du sentiment et de la compréhension des beautés de l'art, on naît peintre comme on naît musicien, nous l'admettons; tel qui n'a jamais manié la brosse et qui ne connaît point une note, est parfois doué d'une organisation artistique infiniment supérieure à celle de tel ou tel exécutant plein de roueries et grand faiseur de tours de force, nous le concédons encore; mais on devra reconnaître aussi, car la chose est hors de conteste, que lorsque sortant du domaine des impressions, on veut arriver à les traduire, il faut pour cela l'aide d'une science qui, loin de s'improviser, ne s'acquiert que par de longs rudiments, que par des efforts soutenus, dirigés et corrigés; que par une habileté que l'on emprunte aux autres avant qu'elle vous devienne personnelle et originale, et qu'en admettant chez Doncre toute l'aptitude native imaginable, ce que nous nous garderons de lui dénier, il possédait trop d'acquit, trop de souplesse de brosse, trop de connaissance des ressources du métier, et trop de pratique de son art, pour n'avoir pas été rompu aux ateliers et formé sous une direction réellement magistrale.

On doit donc tenir comme certain qu'en peinture, avant de devenir maître lui-même, Doncre a eu un maître ou des maîtres, et qu'il les a trouvés, non à l'école de St-Omer qui n'en avait point, mais à Anvers, ainsi qu'il l'affirmait, et ainsi que sa manière l'indiquerait clairement à elle seule.

Doncre, nous venons de le voir, fut admis à la bour-

geoisie d'Arras, en mars 1772, ce qui, bien que cette admission ne nécessitât aucune condition précise de durée d'un domicile préalable, implique néanmoins un domicile préexistant. Peut-être Doncre vint-il se fixer dans nos murs vers 1770, ainsi qu'on l'a supposé, supposition concordante avec la date de 1771, placée au bas du portrait actuellement aux mains de M. Leloup (1).

Indépendamment du talent exceptionnel dont il fit preuve à ses débuts dans notre ville et qui le placèrent au-dessus de toute concurrence, Doncre arriva sous les meilleurs auspices.

D'une taille élevée, les épaules larges et bien effacées, la tête intelligente et couronnée par une épaisse chevelure, que les années argentèrent, mais n'éclaircirent jamais, Doncre apparut avec un costume du temps qu'il portait à merveille, dont il changea rarement la couleur et dont il se refusa constamment à modifier la coupe, qui, plus tard, singularisa ses dernières années.

Ce costume se composait d'un feutre à bords larges et relevés, de souliers à boucles de strass, montées sur argent, comme ses boucles de jarretières, de bas chinés, d'une culotte verte et d'un habit à la française, de la même couleur. Dans l'intérieur, Doncre remplaçait l'habit par une houppelande verte garnie parfois de fourrures.

Irréprochable au physique, Doncre ne devait pas moins plaire par les qualités et la tournure de son esprit.

(1) *Rapport de M. de Mallortie. (Mémoires de l'Académie, 1854), page 143.*

Quoiqu'en effet son éducation première et son instruction eussent été trop négligées, Doncre joignait à une distinction innée, de grands moyens naturels; sa conversation était facile, agréable et pleine de traits; son jugement sain, son cœur droit, son caractère bienveillant, ses instincts honnêtes, ses mœurs douces, son commerce sûr, et tout cela était d'autant plus aimable, que ne sentant ni l'apprêt, ni la pose, tout cela respirait davantage la simplicité, voire même la bonhomie.

Aussi Doncre plut-il au premier abord, et fut-il favorablement accueilli par toutes les classes de la population artésienne.

Attaqué, en 1771, par une maladie, la seule qu'éprouva sa santé robuste, avant l'infirmité qui tourmenta ses vieux ans, Doncre se crut perdu, et pour laisser quelque chose de lui, fit le magnifique portrait que possède M. Leloup, portrait qui est sa plus belle œuvre peut-être et qui traduit l'état de souffrance, de fatigue et d'inquiétude, dans lequel il se trouvait.

Les débuts de Doncre, avons-nous dit, l'avaient placé au-dessus de toute concurrence; à part même son portrait, on en peut juger en voyant le *Christ* de la Cathédrale, peint en 1772; une grisaille de 1773, maintenant aux mains de M. Braine; les treize grisailles de 1774, ornant le salon et la salle à manger de l'hôtel de Sus-Saint-Leger (1). Le portrait de monseigneur de Conzié,

(1) Sise rue du Marché-au-Filet et appartenant actuellement à M. Damiens. Dans la salle à manger est un dessus de porte, dans le salon deux dessus de porte et dix médaillons représentant Henri IV. — Sully. — Corneille. — Voltaire. — Buffon. — Montesquieu. — Fontenelle. — La Fontaine — Maurice de Saxe. — Turenne.

celui du grand père de M. Peugnet et de M. Collas-Duplessis, une grisaille représentant *Léda*, que conserve M. Tricart ⁽¹⁾, toutes œuvres de 1775. Les figures mises par Doncre dans la tapisserie décorative, peinte en 1776, par Gouzot ⁽²⁾, dans la maison dite des Trois-Rosettes, sise sur la Grand'Place, et appartenant alors au fermier général, M. le Roy, figures où l'on remarque les deux gendres et les deux filles du propriétaire, M. et M^{me} de Gouve de Nuncques, M. et M^{me} Delebarre. Les quatre grisailles placées jadis au-dessus des portes de l'un des salons de l'hôtel de M. Foacier de Ruzé, avocat général au Conseil d'Artois ⁽³⁾, datées de 1777, et la copie de la *Descente de Croix* (attribuée à Rubens), de la cathédrale d'Arras, portant le même millésime.

Grâce à la souplesse de son talent qui lui permettait d'aborder indifféremment tous les genres, grâce également à ses manières qui lui conciliaient toutes les sympathies, Doncre fut de suite occupé, et cependant certains de ses prix étaient convenablement rémunérateurs. Ainsi le portrait du grand père de M. Peugnet coûta dix louis, plus un habit de soie. Et le père de M. Vahé,

(1) Cette grisaille, que d'inintelligents nettoyeurs ont singulièrement avariée, fut exécutée comme dessus de cheminée, dans une maison sise rue des Grands-Viéziers.

(2) Gouzot habitait la rue du Pignon-Bigarré; malgré son habileté comme décorateur, ayant la spécialité des ruines, jamais il ne mettait de figures dans ses œuvres, on peut s'en convaincre par les peintures décoratives existant encore chez M. Alphonse Brissy, rue des Capucins; dans l'ancienne habitation de M. Allart, rue de la Coignée, et dans une maison de la rue des Augustines.

(3) Rue de l'Arsenal, il a longtemps appartenu à M. Dauchez-Huret, dont le fils a enlevé ces peintures, qui sont maintenant à Paris.

ayant demandé à Doncre combien il réclamerait pour un tableau de famille semblable à celui de MM. de Tramecourt, la réponse fut : « Au moins douze cents livres. » Ajoutons que Doncre se contentait de peu avec qui ne pouvait donner beaucoup, et que, généreux comme tous les vrais artistes, il oubliait très facilement les dettes de ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient se libérer.

En 1783, une princesse autrichienne, qui habitait un château sis aux environs de Mons, appela Doncre près d'elle, lui confia la restauration d'une galerie de tableaux et lui obtint la commande d'un grand portrait en pied de Joseph II, que ce Souverain offrit à la ville de Namur, et que l'on remarque dans son musée ⁽¹⁾. Ces travaux, qui durèrent pendant plus d'une année, auraient à eux seuls motivé le long séjour de Doncre en Belgique, mais il y était retenu encore par les charmes de Marie-Agnès-Rose Dineur, dame de compagnie de la princesse.

Quoiqu'âgée, à cette époque, de 44 ans, puisque sa naissance remontait au 8 mai 1739 ⁽²⁾, Marie-Agnès-Rose Dineur était merveilleusement belle ; à cette beauté s'alliait une grande douceur de caractère et une remarquable bonté, si bien que la femme aimée finit par devenir l'admiratrice de son admirateur ; que le contrat

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome VIII, p. 461.

(2) « Le huit may mil sept cent trente-neuf, a été, par le soussigné, » baptisée Marie-Agnès-Rose Dineur, née ce jour à douze heures et » demie la nuit, fille de Philippe Dineur et de Marie-Anthoinette-Joseph » Tercelin, son épouse légitime. Parin, Jean-Baptiste-Joseph Tercelin ; » maraine, Marie-Agnès-Rose Dineur. — II. Barlin, chap. de St- » Germain, Philippe Dineur, Jean-Baptiste-Joseph Tercelin, M. A. R. » Dineur. » (*Archives municipales de Mons.*)

anténuptial des futurs époux fut passé « pardevant les féodaux d'Hainaut, » le 6 novembre 1784, et que le mariage eut lieu bientôt après.

Marie-Agnès-Rose Dineur était, venons-nous de dire, merveilleusement belle, et ce n'est point une exagération; sa beauté gréco-flamande, qui fit sensation lorsqu'elle vint à Arras, y est restée et y deviendra traditionnelle. Elle se signale dans toutes les œuvres que Doncre a exécutées d'après sa femme, qu'il prit souvent pour modèle, et se produit encore avec un grand éclat dans le portrait en pied qu'il fit d'elle vers 1798, et que l'on voit dans la galerie de M. Hirache.

Ce fut probablement à son retour de Belgique que Doncre quitta son appartement de garçon pour s'installer dans une modeste maison de la rue de Jérusalem, non loin du Rivage.

Un délicieux enfant ne tarda pas à venir animer et embellir l'intérieur de Doncre, où tout ne respirait plus que le bonheur. C'était merveille de voir ce bel amour se jouant dans les bras de ce beau couple; mais hélas! ces joies devaient peu durer. Trois ans plus tard, la mort enlevait au père et à la mère, cet enfant adoré. Ils furent d'autant plus inconsolables, que Dieu ne leur en donna plus d'autre. Afin d'en perpétuer la douloureuse mémoire, Doncre le peignit sous la seule forme qui pût lui convenir, celle d'un ange remontant au ciel.

Arriva la tourmente révolutionnaire. Doncre avait trop de relations avec la noblesse de la province et la haute bourgeoisie d'Arras, il était surtout trop paisible et trop honnête pour ne pas répugner infiniment aux

principes subversifs de 93. Sa conduite fut si prudente toutefois, que non-seulement on ne l'inquiéta point, mais que de plus il rendit des services signalés aux hommes et aux choses que frappait cette époque destructrice.

Aux hommes, par ses rapports avec plusieurs membres du comité du salut public, par ses relations d'étroite amitié avec M. Effroy, commissaire aux prisons de la ville ; aux choses, par l'indépendance avec laquelle il s'acquitta du mandat que lui avait confié le district ⁽¹⁾ de faire un choix dans les « tableaux, statues, bas-reliefs, dessins, gravures et autres productions des arts » concernant « la religion catholique et la féodalité, » appartenant aux églises, chapelles, couvents et émigrés, et qui, en raison de leur mérite artistique, pouvaient être conservés et « placés au Muséum. » Choix auquel nous devons la préservation de l'admirable *Descente de Croix* de l'église St-Jean-Baptiste, la plus remarquable peut-être comme composition, distinction et sentiment, de toutes les scènes de ce genre qu'ait enfantées l'école flamande ; de l'*Assomption de la Vierge* et de l'*Adoration des Bergers*, de la même église : de la *Descente de Croix*, du *Christ au Tombeau*, de Van-Thulden, et des deux triptyques de la Cathédrale : du *Natoire* de l'église St-Géry : du tableau dédoublé de St-Nicolas-

(1) Voir aux *Archives départementales*. — Registres aux arrêtés du Directoire du district d'Arras, séance publique du 4 mars 1793. — Registre aux arrêtés du Conseil général du district d'Arras, séance publique du 6 juin 1793. — Procès-verbal du Commissaire du district et du Conseil général de la commune, du 15 novembre 1793. Rapporté par M. Paris. *Histoire de Le Bon*, 2^e édit, tome II, pages 235 et 236.

en-Cité, et d'une foule d'autres toiles et portraits de famille rentrés aux mains de leurs propriétaires (1).

Au moment où l'on chargeait Doncre de l'examen et du triage de ces tableaux, on lui confiait également le soin d'exécuter des travaux de circonstance; c'est ainsi que dans un genre exclusivement décoratif, il peignit divers transparents pour les réjouissances patriotiques, les attributs du Temple circulaire de la Patrie, construit d'après les plans de M. Monvoisin, et que souvent nous revoyons dans nos fêtes publiques; les trophées d'armes ornant la Grand'Place lors de la prestation de serment; les « décorations en architecture » du Temple de la Loi, pour la fête de la Souveraineté du Peuple (2); et les quatre faces de la pyramide élevée sur la Petite-Place, en commémoration de la défaite des chouans :

(1) L'hôtel de la Basèque, actuellement habité par M. de Canette-mont, sert momentanément de dépôt aux tableaux mis en réserve; on lit dans une lettre du bibliothécaire municipal Isnardi :

« Le citoyen Doncre vous observe aussi qu'ayant été appelé plusieurs fois dans la maison de la Basèque pour faire enlever des tableaux, on ne lui a jamais nommé les personnes de qui ces tableaux provenaient; il se trouve dans le même embarras que nous. Ce citoyen Doncre a fait transporter en différentes fois, de la maison de la Basèque au dépôt de St-Vaast, 38 tableaux et 19 estampés; la citoyenne Malé réclame trente-deux articles, tant en tableaux qu'en estampes et portraits, et le citoyen Doncre observe que parmi les trente-huit tableaux qu'il a trouvé chez la Basèque, il ne se trouve qu'un portrait, mais il avoue avoir laissé plusieurs tableaux et estampes qui ne pouvaient pas faire partie du Muséum et qui sûrement auront été vendus. Le citoyen Doncre attend aussi votre décision. » (*Bibliothèque d'Arras*),

(2) *Registre aux mandats*. 13 germinal an VI. Doncre reçut pour ce travail un mandat de 96 fr. (*Archives municipales*).

sur l'une des faces de ce monument, analogue à celui existant place de la Basse-Ville, se lisaient les noms des soldats de l'Artois tués ou blessés en Vendée, et les noms de ceux qui s'y étaient signalés par quelque action d'éclat, les trois autres faces représentaient des épisodes militaires où figuraient ces braves, au milieu desquels on reconnaissait parfaitement le chef de brigade Forgeois, tombé victime de cette guerre fratricide (1); et que dans un genre beaucoup plus soigné, quoique d'un aspect un peu décoratif encore, il fit :

Une grande *Déesse de la Liberté*, tenant une pique de la main gauche, et appuyant la droite sur un faisceau consulaire, toile qui fut placée au-dessus de la cheminée du dernier salon de l'Hôtel-de-Ville. M. Demory nous a offert de cette figure, aux proportions colossales, une esquisse moins précieuse encore par la facilité et la finesse de son exécution, que par cette double circonstance que, faite d'après M^{me} Doncre, elle en rappelle les belles formes et le profil grec, que, de plus, elle a été peinte sur un morceau de soie provenant de l'une des robes de cette dernière ;

Les deux grandes *toiles allégoriques* qui se trouvaient à droite et à gauche du maître autel de St-Jean-Baptiste, révolutionnairement transformé en Temple de la Raison.

Sur l'une de ces toiles se voyaient, ainsi que l'indique l'esquisse appartenant à M. Hirache, au premier plan un homme du peuple terrassant la tyrannie et invoquant l'aide de la Liberté, qui l'achevait d'un coup de lance ;

(1) Doncre peignit également la décoration représentant l'échafaud et ses comparses, que l'on brûla en effigie sur la Petite-Place d'Arras, lors de la réaction thermidorienne.

dans le fond, des soldats républicains poursuivant la famille royale.

Sur l'autre, « le Temps tranchant de sa faux des têtes » couronnées sortant du milieu de plantes parasites (1).»

Couvertes d'un papier bleu, aux armes de France, lorsque l'église fut rendue au culte, ces toiles restèrent en place, jusqu'à l'époque de la modification du chœur par M. l'abbé Godard, depuis lors, elles ont disparu sans qu'il nous ait été possible d'en suivre la trace; des recherches de la part de l'administration auraient peut-être un résultat plus satisfaisant et très désirable, car la ville rentrerait en possession de compositions curieuses d'un intérêt local tout particulier.

Après avoir ordonné « une fête pour brûler en effigie » les rois chancelants, coalisés contre la liberté du » peuple français (2), » et arrêté que le sujet du spectacle serait le « jugement dernier des rois, » la municipalité décida que le « citoyen Doncre serait chargé de » préparer les différents portraits pour cette fête anniversaire de la mort du tyran (3), » et cette circonstance fit naître chez notre peintre l'ingénieuse idée que voici : Il existait dans l'église St-Jean-Baptiste un tableau d'un mérite secondaire, représentant le *Massacre des Innocents*, Doncre imagina de le sauver en le faisant entrer dans ses attributs scéniques; à cet effet, il coiffa d'un

(1) *Mémoire* de M. Demory. — On lit au contraire, page 17, de l'*Almanach de la ville d'Arras* pour l'année 1863, que le sujet de cette seconde toile était l'*Abolition du Fanatisme*, et que l'on y « voyait » des croix, des mitres, des vases sacrés brisés, foulés aux pieds par » un personnage qui figurait le peuple. »

(2) Paris, *histoire de Le Bon*, tome I, page 169. *Ad notam*.

(4) Paris. *Eodem loco*.

bonnet rouge les massacreurs court-vêtus et ceignit d'un bandeau royal le front des victimes, de telle sorte que cette toile figura les derniers rejetons de la tyrannie exterminés par les braves sans-culottes. Ultérieurement on enleva facilement bonnets phrygiens et bandeaux, peints seulement en détrempe, et le tableau reprit son premier caractère, qu'il conserve dans la galerie de M. de Chauvigny, auquel il fut cédé par la fabrique de l'église.

Doncre reçut incontestablement certains à-compte sur ces travaux considérables ⁽¹⁾, mais ils furent loin de lui être intégralement soldés.

Le 8 thermidor an IV, il adressait aux Administrateurs du district la réclamation suivante, dont nous devons la communication à la bienveillance de notre obligé et savant collègue M. Caron :

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

» La loi accorde cent sols par jour aux commissaires
 » pour le catalogue des livres, tableaux, gravures, etc.
 » Je les réclame depuis le 16 messidor de l'an III de la
 » République.

» Je réclame la somme de dix mille livres que le dé-
 » partement m'a accordée pour les trophées d'armes que
 » je fis pour la fête de la Prestation de Serment, qui
 » eut lieu sur la Grand'Place de cette ville.

(1) Le *registre aux mandats* mentionne un mandat de 500 livres délivré à Doncre le 28 nivôse an IV. (*Archives municipales*).

» Je réclame aussi l'indemnité de deux mois accordée
» par la loi.

» Je réclame aussi le paiement pour les deux tableaux
» que j'ai faits dans le Temple de la Raison, il y a à peu
» près trois ans, dont le prix fut fixé par la commune à
» six cents livres, et quatre cents livres pour les autres
» travaux et avances que j'ai faites dans le même Tem-
» ple ; je vous observerai qu'à cette époque, les assi-
» gnats avaient la valeur de l'argent.

» Arras, le 8 thermidor l'an quatrième de la Répu-
» blique française une et indivisible.

D. DONCRE,

» *Commissaire pour le Catalogue des tableaux,*
» *gravures, etc.* »

Au dos de cette pièce, on lit :

« Renvoyé au pétitionnaire pour qu'il s'adresse à l'ad-
» ministration départementale, s'il le juge convenable.

» A Arras, 9 messidor, 4^{me} année rép.

» DE LYS. »

« S'il le juge convenable » ces expressions dernières de la fin de non-recevoir par laquelle on saluait la réclamation de Doncre, indiquent quel accueil on supposait devoir lui être réservé par l'Administration du département.

Doncre jugea-t-il convenable de faire une nouvelle tentative, et si elle eut lieu, quel en fut le résultat ? voilà ce que nous ne saurions indiquer ; mais tout porte

à croire que ce résultat fut médiocrement satisfaisant, car en 1809, Prévost, bibliothécaire communal, qui avait succédé à Doncre dans l'emploi de commissaire chargé du Catalogue, réclamait pour lui et pour son prédécesseur, des honoraires qui n'arrivaient point, et dans les derniers temps de sa vie, Doncre disait, en plaisantant, à une personne de qui nous tenons le propos : « L'Administration me doit toujours une somme de » cinq à six mille francs que je n'aurai jamais la peine » de quittancer. (1) »

Ce fut à la même époque que Doncre fit, à la sanguine, les portraits des conventionnels Robespierre, Lebas, Peltier, Combe-Sieyes, etc., etc., et peignit le seul portrait authentique que nous ayons de Le Bon, qu'avec l'agrément de M. Demory, son propriétaire, M. Pâris a reproduit dans sa première édition de l'histoire du proconsul.

Ce portrait d'un homme qui se refusa constamment à poser, fut fait assez singulièrement. Un jour que Doncre était occupé à exécuter, au fond du jardin de l'hôtel de M. Demory, lors administrateur du département, une perspective de dimensions telles, que les statues du premier plan avaient six pieds de haut, Le Bon vint assister à un banquet offert sous les ombrages de la grande allée de ce même jardin. Vite et tôt, tout en continuant son travail de façon à ce que l'on ne s'aperçut de rien, Doncre enleva sur un morceau de toile le portrait de Le Bon, qu'avec quelques glacis il termina en rentrant à l'atelier. Quant à la perspective, elle dis-

(1) M. Delavallée.

parut lorsque M. Crespel-Dellisse, devenu propriétaire de l'hôtel, supprima ce jardin pour le transformer en usine. Une tête de caniche, appartenant à M. Xavier Dourlens (1) et provenant d'une autre perspective faite par Doncre chez M. Dourlens-Brunel, donne une idée de l'entrain avec lequel le maître brossait ces travaux décoratifs de plein air, si regrettablement anéantis, moins par l'action du temps que par la main des hommes, plus destructrice encore : *Tempus edax — Edacior homo.*

Étant, à force de travail et d'économies, parvenu à amasser un petit pécule, Doncre acheta, le 26 nivôse an VI (2) « moyennant la somme de cinq mille livres, écus, » dans la rue du Cornet, la maison assez jolie et assez spacieuse qui porte maintenant le n° 15, et qu'il arrangea comme on le fait pour une habitation que l'on ne veut plus quitter.

Au fond du corridor, auquel on accédait par la porte bâtarde qui existe encore, il exécuta une de ces perspectives qu'il réussissait si bien. Elle représentait une allée de grands arbres, sous lesquels se groupaient les promeneurs, dont un en habit rouge sur le premier plan. Perspective faisant l'admiration et la joie de tous les enfants de la ville, qui, chaque jour, allant aux écoles ou en revenant, la contemplaient par le trou de la serrure, ce dont souvent s'amusait Doncre qui, du premier étage, regardait ses jeunes enthousiastes et les

(1) Artiste peintre amateur.

(2) Contrat reçu par M^e Lebrun, notaire à Arras, et déposé actuellement en l'étude de M^e Lemaire.

calmait par quelques bonnes paroles, lorsqu'afin de se faire place, ils s'échangeaient des provocations ou des gourmandises.

Le corridor franchi, l'on trouvait un vestibule sur lequel s'ouvraient quatre chambres; c'est la seconde à main gauche que Doncre convertit en atelier; éclairée sur le jardin par trois ouvertures, dont une porte-fenêtre, cette pièce offrait un jour avantageux et un espace suffisant quand il ne s'agissait pas de grandes toiles. Doncre l'orna de deux dessus de porte grisailles, dont l'un est chez M. Hirache, et d'un dessus de cheminée, représentant la *Vénus de Médicis*, grisaille également, qu'a conservée M. de Lamarque. Comme devant de cheminée, Doncre peignit en trompe-l'œil, l'intérieur du foyer avec un tison fumant, une paire de chenêts, la pelle, les pincettes, une chaufferette, un éteignoir, un chiffon de papier et une pipe cassée qui semblaient avoir roulé jusque près du parquet, cela faisait une illusion telle que maintes fois, les fumeurs voulurent prendre la chaufferette, et les officieux ramasser qui l'éteignoir, qui le chiffon, qui la pipe, et Doncre de rire et de s'applaudir du succès; ce trompe-l'œil appartient maintenant à M. de Tramecourt de Givenchy (1).

Ce fut dans cet atelier que Doncre peignit une foule de portraits; l'un d'eux fit naître un incident trop piquant pour n'être pas rapporté:

(1) Dans la première pièce à main gauche, Doncre avait peint également une décoration polychrome qui, recouverte ensuite de deux tapisseries, fut arrachée dernièrement par M^{me} Lequette, propriétaire actuelle.

Madame X.... qui ne manquait certes pas de qualités, mais qui avait le défaut d'être très-acariâtre, ce qui donnait à sa physionomie un assez déplaisant cachet, eut la fantaisie de se faire peindre, et s'adressa tout naturellement à notre portraitiste.

Doncre fait de son mieux, flatte sans sacrifier la ressemblance, qui est parfaite, mais qui reflète un peu l'air grognon de l'original.

Madame X..... qui semble n'avoir jamais remarqué rien de pareil dans son miroir, se trouve scandalisée de la chose et déclare très acrimonieusement, que le portrait étant détestable et méconnaissable, restera pour compte à son auteur « *qui peut en faire des choux et des raves.* »

Trop légitimement susceptible pour marchander une ressemblance, Doncre, sans essayer la moindre objection, s'excuse froidement d'avoir si peu réussi à contenter la dame, retourne le portrait contre la muraille et n'y pense plus.

Quelques mois plus tard, un cabaretier de la rue aux Ours, ayant vu la remarquable enseigne que Doncre avait consenti à peindre pour Madame Bocquet, et qui existe encore chez M. Brissy, arrive chez l'artiste afin de lui demander aussi une enseigne pour son cabaret

— Mon ami, lui dit Doncre, ce genre de travaux ne rentre guère dans ma spécialité, vas trouver Turlure, il te fera cela bien mieux que moi. Mais se ravisant bientôt en apercevant la toile retournée contre le mur. — Si cependant cette tête pouvait remplir ton but, ajoute-t-il, en la lui montrant, je pourrais te la donner et elle ne te coûterait pas cher. — Parfaitement, ré-

pond le cabaretier, quoiqu'elle n'annonce pas une trop belle humeur. — Eh bien ! répart Doncre, nous nous entendrons facilement pour le prix. Emporte-la, fais écrire au-dessous : *A la mauvaise Tête*, et tu verras que ton enseigne doublera tes pratiques.

Le cabaretier s'étant exécuté, et ayant hissé au-dessus de sa porte le portrait embelli de sa légende, le premier passant qui leva le nez, reconnut Madame X....., s'exclama ! on fit émeute autour de lui. Une heure après, il ne fut bruit en ville que de cela, et le bruit ne tarda point à arriver aux oreilles de Madame X....

Furieuse, elle court à la rue aux Ours, afin de s'assurer de l'énormité qu'elle constate d'autant mieux, que son passage est irrévérencieusement salué de rires et de quolibets, et arrive toute essoufflée chez Doncre, qu'elle trouve à son chevalet. — Monsieur, lui dit-elle d'une voix étranglée par la colère, vous vous êtes permis de faire de mon portrait une enseigne de cabaret, c'est une infâmie, je vais vous traduire devant les tribunaux, etc., etc., etc. — Madame, répond Doncre après avoir laissé passer le plus gros de l'averse, vous avez refusé votre portrait, il m'appartenait donc et je pouvais en disposer, en *faire même des choux et des raves*, ainsi que vous me l'avez dit. Vous m'avez assuré que, complètement manqué, ce portrait ne vous ressemblait en rien, j'en ai été convaincu, aussi me suis-je cru très-autorisé à le céder sans inconvenance et sans indiscretion, à un cabaretier, qui m'en a débarrassé. Tranquillisez-vous donc, ne soufflez mot, et nul ne vous reconnaîtra. — Mais, Monsieur, tous me reconnaissent. — Pas possible, Madame. — Si Monsieur,

si, je viens de traverser la rue aux Ours, et l'on s'est moqué de moi. — En vérité ! C'est donc, Madame, que le portrait n'est point aussi détestable que vous me l'affirmiez. En ce cas, traitez avec le cabaretier, il sera sans doute coulant, car je lui ai promis de n'avoir pas de prétentions exagérées. Se sentant dans une position difficile, Madame X... se radoucit et finit par prier Doncre de vouloir bien négocier l'affaire. Celui-ci fit venir immédiatement le cabaretier qui, charmé du succès de son enseigne et du surcroît de débit qu'elle lui valait, voulait regimber, mais Doncre l'ayant menacé de l'aller décrocher lui-même, on s'entendit. Le portrait revint à l'atelier, fut repris par Madame X..., le maître peignit gratuitement une enseigne nouvelle et chacun fut satisfait.

Voici une autre anecdote d'un genre différent, à propos de laquelle nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement ce qu'a bien voulu nous en écrire, *currente calamo*, l'un de Messieurs du Chapitre :

« Peu après la Révolution de 89, Mademoiselle d'Aix, » qui avait gémi long-temps dans les prisons, n'eut » plus d'autre idée que celle de consacrer sa vie au soulagement et au service des prisonniers.

» Elle obtint la permission de fréquenter la prison » des Dominicains, rue de Justice, et fit, à elle seule, les » frais d'ornementation d'une chétive chapelle qu'on y » établit.

» Il lui fallait un petit tableau pour l'autel, elle s'adressa à Doncre et lui dit : Voyez l'emplacement, et » faites-moi un tableau pieux, au bas duquel vous me » représenterez une scène de charité selon votre idée.

» Doncre était assez embarrassé de cette commande,
 » rien ne lui venait à l'esprit, et cependant il tenait sin-
 » gulièrement à satisfaire Mademoiselle d'Aix : quand
 » par hasard il rencontra dans la rue, M. Dupont, pro-
 » fesseur au Séminaire, saint et digne homme et d'une
 » figure pleine de douceur et de charme.

» Au même instant, un pauvre qui passait accoste
 » M. Dupont et lui demande l'aumône ; M. Dupont porte
 » tout doucement la main à son gousset et la lui donne
 » gracieusement.

» Voilà mon affaire, dit en lui-même Doncre, il con-
 » naissait très bien M. Dupont, il rentre chez lui, esquisse
 » son sujet, et, dans le tableau que tout Arras a vu, tout
 » Arras a reconnu, trait pour trait, M. Dupont (1). »

Ajoutons que ce tableau, considérablement détérioré
 par l'humidité, est toujours dans la chapelle de l'ex-
 prison, dite des Dominicains.

Chargé par la municipalité, lors du passage de l'Em-
 pereur à Arras, du projet des peintures décoratives de l'arc
 de triomphe monumental, qui fut élevé rue d'Amiens (2),
 Doncre exécuta aussi un portrait en pied de Napoléon,
 revêtu de son costume impérial, figure que l'on devait
 substituer à la *Déesse de la Liberté*, enlevée de l'hôtel-
 de-ville. Une esquisse réduite de cette figure, traitée dans
 le goût du temps, appartient à M^{me} Lenglet-Henry, une

(1) M. le chanoine Derguesse

(2) Les pilastres, de très belle ordonnance de cet arc de triomphe,
 ont encore récemment servi pour celui qui a été élevé rue St-Jean-
 en-Ronville, le 26 août 1867, lors de l'arrivée de l'Empereur et de
 l'Impératrice à Arras.

autre à M. Hirache. Vers la même époque, Doncre peignit également une toile de très grande dimension représentant *l'Empereur siégeant au sein du Sénat*. Au fond, le maître s'était placé lui-même regardant la scène en soulevant une draperie. Les proportions de cette toile étaient telles, qu'elle couvrait la totalité du panneau gauche du salon d'honneur de l'hôtel-de-ville (1).

En 1814, ces deux derniers tableaux allèrent, chose triste à dire, rejoindre la *Déesse de la Liberté* dans un hangar de la préfecture, où ils restèrent outrageusement enfouis jusqu'à leur destruction par l'incendie qui dévasta cet hôtel. A défaut d'autre sentiment, les œuvres sauvées par Doncre auraient dû parler autrement en faveur des siennes ; mais la courtoiserie n'y regarda pas de si près.

En 1811, Doncre avait, sur la commande de M. le Gentil, alors Curé de St-Charles, et depuis Doyen du Chapitre, peint pour l'église des Dames Charriottes, le tableau placé au-dessus de l'autel, et dont le sujet est *St-Charles-Borromée consolant les pestiférés*. En 1817, il peignit le *Pasce Oves* de la Chapelle du Grand-Séminaire. Ces deux œuvres ont donné lieu à des critiques de composition que Doncre ne méritait guère, on va s'en convaincre.

M. le Gentil *exigea* que le *St-Charles* fût exécuté, sans modification aucune, d'après une gravure qu'Audran fit du tableau de Mignard.

Le *Pasce Oves* a été, nous écrit un Ecclésiastique,

(1) M. Hirache a quelques croquis au crayon que Doncre jeta sur le papier en cherchant la composition de ce sujet.

« dicté par M. Compiègne, homme très-recommandable » assurément, mais qui cette fois eut le tort de se croire » aussi fort en peinture qu'il l'était en théologie. »

Voilà qui ne se discute pas et ne comporte ni paraphrases, ni commentaires.

Le tableau de *St-Charles* coûta la modique somme de 600 livres, nous avons la quittance sous les yeux. Le *Pasce Oves* ne fut payé que le triple, si les souvenirs de M. Dubois sont exacts (1); on comprend donc que bien qu'ayant exécuté très-consciencieusement ces deux toiles, l'artiste ne se soit point complu à les parachever avec tous les soins qu'il aurait pu y mettre, si les prix en eussent été plus rémunérateurs.

En 1817, déjà les infirmités s'annonçaient pour Doncre, jusque-là si robuste. Une ankylose du genou paralysait sa marche; il se tenait même assez difficilement debout; mais il n'en travaillait pas moins avec énergie, et puis il fallait vivre!

En août 1816, une exposition de peinture eut lieu à Arras, dans les salons du palais de St-Vaast, Doncre y obtint le 1^{er} prix.

Après des louanges obligées et très-hyperboliques sur les paysages hors concours de M. le vicomte du Tertre, colonel de la légion départementale et l'un des membres de la commission, M. le Rapporteur ajoutait: « Cependant on ne peut disconvenir que dans un autre » genre, M. Doncre, artiste de cette ville, a exposé plusieurs ouvrages qui annoncent un talent exercé; la

(1) M. Dubois, actuellement Prévôt et Doyen du Chapitre, était, en 1817, Supérieur du Grand Séminaire.

» Commission a particulièrement remarqué une tête de
 » vieillard qui verse des pleurs, et dont l'ensemble, la
 » manière et le ton des couleurs, annoncent le vrai ta-
 » lent. C'est à cet ouvrage que la Commission a jugé
 » convenable de décerner le premier prix (1). »

En 1817, une nouvelle exposition fut organisée, à laquelle prirent part les artistes de Paris. Doncre y mit sa *Judith* et, croyons-nous, sa *Suzanne au Bain*, et son *Milon de Crotoné*.

La première de ces œuvres, lui valut encore le premier prix.

« Peinture à l'huile, 1^{er} prix. — Tableau historique
 » premier genre : *Judith venant de couper la tête à Holo-*
 » *pherne*. Ce tableau, le seul de ce genre qui ait été
 » exposé et qui n'avait pas encore été offert aux regards
 » du public, est une nouvelle œuvre de Doncre, peintre
 » d'Arras, dont la réputation est depuis long-temps éta-
 » blie et qui n'a fait qu'ajouter à sa gloire par cette com-
 » position sage, d'un bon style et où les objets sont liés
 » de la manière la plus convenable : on aurait seule-
 » ment désiré une stature moins grande à Judith (2).

» Les Commissaires ont pensé que le prix décerné
 » l'année dernière à cet artiste, pour un autre ouvrage,
 » ne devait pas l'exclure du concours de cette année, et
 » c'est pour rendre justice à son talent qu'ils lui en dé-
 » cernent le premier prix (3). »

(1) *Rapport de M.... (Archives municipales)*.

(2) Cette critique n'était aucunement fondée.

(3) Exposition de 1817, tenue pendant la fête d'Arras, dans les salons du palais de St-Vaast.

Rapport du 8 septembre 1817, rédigé par M. Courtalon. Les au-

Cette Judith, dont l'esquisse a été brûlée, mais dont une copie, très-heureusement, a été faite par M. Hira-che, fut achetée à la vente après décès de Doncre, moyennant le prix infime de 75 fr., par M. Thilloy, qui la troqua peu après contre un mauvais buste, en bronze, de Charles X, ne valant pas dix écus. (1) Et le brocanteur juif qui fit cet excellent marché, en tira un parti considérable, en grattant la signature de Doncre, et en vendant cette toile sous le nom d'un autre maître. Long-temps on crut la Judith au musée de Lyon (2), ce qui eût été désirable, mais elle n'y est point; M. le Conservateur, en effet, auquel nous nous sommes adressé à ce sujet, nous a répondu la lettre suivante :

« Lyon, 11 mai 1867.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que notre Musée de
» Lyon ne possède pas le tableau que vous me désignez
» dans votre lettre du 8 de ce mois.

» Nous avons une Judith par M. Jules Ziegler, qui
» n'est pas celle que vous cherchez.

» Veuillez agréer, etc.

THIENIAT. »

tres membres de la Commission étaient MM. le chevalier de Raulin, le chevalier de Grattier, lieutenant du Roi à la Citadelle d'Arras, et Le Tombe.

(1) Ce buste a été dans ces derniers temps payé 15 ou 18 francs à la vente de M. Thilloy.

(2) *Mémoire* de M. Demory.

Doncre n'était pas seulement peintre, il était encore musicien, sculpteur et mécanicien.

Son goût pour la musique et son aptitude à jouer de divers instruments, se révèle par ceux que l'on vendit chez lui postérieurement à son décès. Le procès-verbal d'adjudication mentionne trois violons, une flûte, un piano, un orgue, une harpe et une mandoline.

L'intimité de Lepage et de Doncre, contribua sans doute au développement du goût de ce dernier pour la statuaire. Lepage (1) était, on le sait, un sculpteur distingué à qui nous devons, entre autres choses, le beau Christ du Calvaire de la Cathédrale, Christ que Doncre avait admirablement peint et que l'on a eu la déplorable idée de faire recouvrir du badigeonnage qu'il porte aujourd'hui.

Des sculptures de Doncre, il doit exister encore plusieurs bustes en bois peint. M. Demory conserve un de ces mannequins également en bois et de dimension naturelle ; enfin, Mademoiselle Ludvine Hannebicque possède un ravissant petit Jésus en marbre blanc, d'une grâce et d'une finesse achevée, que Doncre exécuta, paraît-il, avec un canif.

Les relations de Doncre avec M. Serment, horloger, et M. Lefebvre, tourneur, durent également contribuer au développement de son goût pour la mécanique, à laquelle il s'adonna surtout dans ses dernières années.

Ce qu'il fit de plus extraordinaire, est une tête de nègre articulant assez distinctement quelques mots et sif-

(1) M. Lepage demeurait rue Méaulens, dans une maison qu'a depuis remplacé le magasin de M. Leplant, serrurier.

flant un air. Elle effrayait tellement Madame Doncre, qu'elle en obtint la destruction (1). Ce qu'il fit de plus compliqué, fut une horloge en bois, devant donner une foule d'indications et mettant en mouvement un scieur et un fendeur de bois dont les coups de marteaux remplaçaient la sonnerie et indiquaient l'heure. Cette horloge se voit encore chez M. Terninck, qui a aussi de lui un squelette fossoyeur, un autre squelette armé d'une flèche et levant la pierre de son tombeau, un fendeur de bois, une fileuse, toutes pièces fantasmagoriques articulées; une épinette, puis un hygromètre excessivement curieux. Il représente un monument dont une arcade laisse voir le ciel. Près de ce monument est une élégante en costume de 1798, traînant un manteau dont un nègre porte la queue; au cas de beau temps, le ciel est d'azur, et la dame se garantit du soleil avec un éventail; au cas de pluie, le ciel se charge de nuages, l'élégante baisse son éventail et le nègre la couvre d'un parapluie. M. Lottilier a également de Doncre un tableau mouvant: au-devant d'une chaumière est une fileuse à son rouet, de sa main droite elle tourne la manivelle de la roue, de la gauche elle tire le lin de la quenouille, près d'elle est un coq qui picore en levant et baissant la tête, au fond du paysage un moulin à vent fait mouvoir ses bras rouges. Le même tableau existe chez M^{me} Mangot, mais il est moins soigné. Doncre avait aussi fait des valseurs, un danseur de corde, un joueur de violon, en liège peint, se mettant d'eux-mê-

(1) On a dit que cette tête s'était retrouvée à la vente de Doncre. Le procès-verbal d'adjudication prouve le contraire.

mes en mouvement par l'action de la chaleur. Un appareil hydraulique très-ingénieux entièrement exécuté avec des tuyaux de paille, enfin un baromètre d'un genre particulier et un almanach perpétuel, portant la date de 1813 et indiquant le mois, son quantième, le jour de la semaine, les saisons, le lever et le coucher du soleil, la durée des jours et des nuits. Ces deux dernières pièces appartiennent au Musée.

Bien que l'atelier de Doncre fût ouvert à tous les amateurs, et qu'il les reçût avec une parfaite affabilité; bien que lui-même fût accueilli partout avec les égards qu'il méritait comme homme et comme artiste, ses relations intimes étaient assez limitées. Indépendamment de Lepage, de MM. Lefebvre et Serment, que nous venons de citer, il ne vit guère intimement que MM. le chevalier de Raulin, assez habile miniaturiste, Danzel, dessinateur fort distingué, qui habitait la rue du Saumon; Harel, professeur de dessin à l'école communale; Terninck, physicien; Gouzot, artiste décorateur; Vidal, peintre de fruits et de fleurs; Turlure, imitateur du maître, et Bergaigne, duquel il reste quelques trompe-l'œil et natures mortes.

C'est à ce même M. Bergaigne que, toujours si modeste quand il ne s'agissait que de lui, Doncre donna l'énergique et loyal conseil, que M. Bergaigne fit si bien de suivre et qui l'a si parfaitement servi.

Un jour qu'il se plaignait des difficultés de la carrière artistique, que son intention était de suivre à Arras: — Tenez, M. Bergaigne, répondit Doncre, ne vous faites pas d'illusions, je suis beaucoup plus fort que vous et jamais vous ne m'égalerez, conséquemment jamais vous

ne ferez rien à Arras ; or, la peinture me donne à peine du pain et je ne sais si elle m'en donnera toujours, jugez par là du sort qu'elle vous réserve. Croyez-moi, n'en faites qu'à vos moments perdus et prenez une autre voie. J'ai des intelligences à la préfecture, et suis à même de vous y procurer un honorable emploi ; cela peut-il vous convenir ? Réfléchissez et faites-moi connaître votre résolution. — Réflexion faite, M. Bergaigne, peut-être un peu froissé d'abord, vint le lendemain se jeter dans les bras de Doncre, pour le remercier et accepter sa proposition ; et ce dernier, par l'intermédiaire de Gouzot, dont le fils était l'ami de M. de Lachaise et le précepteur de ses enfants, obtint immédiatement, pour M. Bergaigne, les fonctions de secrétaire particulier du Préfet, fonctions qui l'élevèrent ensuite au premier siège du Conseil de préfecture.

Ce conseil de Doncre était d'autant plus louable, qu'il dut violenter sa nature en le donnant ; et que M. Bergaigne ne pouvait lui porter aucun ombrage. Jamais, au surplus, Doncre n'éprouva pour qui que ce soit le moindre sentiment de jalousie, et jamais il ne songea à user de son immense supériorité sur les autres artistes de la localité. Incomparablement au-dessus de MM. Harel et Peuvrel, rien n'eût été plus facile à Doncre que de les supplanter dans leur professorat à l'école communale, plusieurs fois on le lui fit sentir, mais constamment il répondit de façon à ne pas permettre d'insister.

Il devait, au surplus, n'avoir point oublié la décision blessante par laquelle, en 1795, on avait, afin de ne lui pas payer son traitement de Conservateur du Muséum,

repoussé ses offres, d'ouvrir un cours gratuit de peinture, à Arras (1).

Enfin, après avoir travaillé presque jusqu'à la dernière heure, Doncre, âgé de 77 ans, s'éteignit le 11 mars 1820, à deux heures du matin, (2) laissant après lui sa veuve qui, frappée au cœur par la mort de celui qui l'avait tant aimée et qu'elle avait payé de tant de re-

(1) Séance du 26 germinal, V^e année républicaine, après-midi.

Vu la pétition du citoyen Doncre, peintre en cette commune, à fin d'établissement d'un cours de peinture en cette commune, qu'il ouvrirait gratuitement, en se contentant des émoluments de la place de Conservateur au Muséum ;

Le renvoi d'icelle à l'administration municipale, pour avoir son avis ;

Considérant que le pétitionnaire a rempli la mission qu'on lui avait confiée pour tous les objets relatifs à la peinture, que le Catalogue des médailles qui reste à faire peut l'être par le citoyen Isnardy, et ses deux adjoints, qui sont salariés par le Gouvernement ;

Considérant qu'une école de peinture dont le pétitionnaire demande l'établissement, et qu'il s'offre de diriger aux appointements de 1,800 fr. par an, qu'il annonce lui avoir été accordés en qualité de Conservateur du Muséum ; qu'il est des écoles publiques à former beaucoup plus utiles à l'instruction de la jeunesse, que même il existe dans cette commune une école de dessin salariée par le département ;

L'Administration, ouï le Commissaire du directoire exécutif, est d'avis qu'il n'y a lieu à adhérer à la demande du citoyen Doncre ; de charger le citoyen Isnardy et ses adjoints de la confection du Catalogue des médailles, de la conservation des tableaux, et de ce qui compose le Muséum ; de leur ordonner d'activer l'ouverture du Muséum, observant qu'elle n'a pu se procurer de renseignements sur l'emploi de Conservateur du Muséum, que le pétitionnaire annonce lui avoir été confié, non plus que sur les émoluments y attachés,

(Archives municipales, registre aux délibérations, tome 17.)

(2) Registre aux décès de 1820, n^o 163.

tour, le suivit dans la tombe le 2 février de l'année suivante, à l'âge de 82 ans (1), laissant un testament où on lit cette pieuse disposition suprême : « Je donne et lègue » au sieur Pierre Henry, mon portrait et celui de mon » mari, ne formant qu'un seul tableau (2). »

Ce qui reste à dire est navrant.

Clouée sur sa couche et trop souffrante pour s'occuper de quoique ce fût, après le décès de son époux, Madame Doncre compta sur ses héritiers touchant la pose de la pauvre pierre sous laquelle il lui tardait d'aller dormir à ses côtés, ce vœu ne fut pas réalisé !

A sa mort, on retrouva l'atelier de Doncre, dans l'état où il était lorsqu'il en sortit pour n'y plus rentrer.

Elle n'avait pas permis qu'aucune main profane y vint rien déranger.

Soixante à quatre-vingts tableaux du Maître furent, le 26 février, estimés valoir 1,287 francs (3) !

(1) *Registre aux décès* de 1821, n° 105.

(2) Acte déposé chez M. Arnouts, aujourd'hui chez M. Vasselle.

(3) INVENTAIRE dressé après le décès de dame Marie-Agnès-Rose Dineur, veuve de M. Dominique Doncre, peintre, propriétaire à Arras, par M^e Arnouts, notaire à Arras, le vingt-six février mil huit cent vingt-un, enregistré le huit mars suivant :

INDICATION ET ESTIMATION DES TABLEAUX :

Dans une place au rez-de-chaussée ayant vue sur la cour, et sur la porte de laquelle les scellés étaient apposés :

1^o Un tableau représentant Judith ayant tranché la tête à Holo-pherne, estimé cent cinquante francs, 150 fr.

Et lors des adjudications des 12 et 13 mars, tous ces tableaux, qui se payeraient si cher maintenant, furent vendus au vil prix de 986 fr. 25 c., encore la copie de

2° Un tableau représentant Milon de Crotoné, estimé quatre-vingts francs.	80
3° Une chaste Suzanne, estimée cinquante francs.	50
4° Une Madeleine, d'après le Guide, estimée trente fr.	30
5° Un Saint-Jérôme, estimé trente francs	30
6° Une Scène de Cabaret, estimée vingt-cinq francs.	25
7° Une autre Scène de Cabaret, estimée vingt-cinq francs,	25
8° Un Chasseur au Repos, estimé vingt-cinq francs.	25
9° Le Chaste Joseph (ébauche) estimé quinze francs.	15
10. Un St-Pierre-ès-Liens, estimé vingt-cinq francs.	25
11. Une Halte de Bohémiens, estimée vingt-cinq francs.	25
12. Une Vieille à la Lampe, estimée vingt-cinq francs.	25
13. Un Joueur de Violon, estimé vingt francs.	20
14. Un Constantin, estimé vingt francs.	20
15. Un Buste de Louis XVIII, estimé vingt francs	20
16. Une copie de Teniers, estimée quinze francs.	15
17. Une autre copie du même, représentant une Danse de Villageois, estimée quinze francs.	15
18. Un Mendiant, estimé quinze francs.	15
19. Une Vieille, faisant le pendant du tableau précédent, estimée quinze francs	15
20. Une Scène allégorique représentant la Paix, estimée vingt francs	20
21. Un Trompe-l'OEil représentant différents accessoires de peinture, estimé quinze francs	15
22. Un Christ au Tombeau, estimé trente francs,	30
23. Une Résurrection (ébauche), estimée dix francs.	10
24. Une Tête de Vierge, estimée huit francs	8
25. Un Christ au Tombeau, d'une dimension plus grande que le précédent, estimé quinze francs,	15

la *Descente de Croix* de la Cathédrale, fut-elle comprise dans cette somme pour plus du tiers de son chiffre !....

26. Le Crucifiement , estimé quarante francs.	40
27. La Tête de Joseph II, estimée vingt francs.	20
28. Une copie de Teniers , représentant une Halte près d'une Fontaine , estimée quinze francs.	15
29. Étude de Vieillard se tenant la barbe, estimée vingt-cinq francs.	25
30. Deux petits tableaux représentant deux petits Amours, estimés trente francs,	30
31. Une Vierge allaitant l'enfant Jésus , estimée vingt francs	20
32. Un Portrait de femme (ébauche), estimé cinq francs	5
33. Tête d'un jeune homme (ébauche), estimée trois francs	3
34. Un Paysage dans lequel on aperçoit un homme et une femme se reposant, estimé trente francs.	30
35. Deux Bouquets de fleurs , estimés vingt francs. .	20
36. Le Portrait de Monseigneur l'Évêque, estimé quinze francs	15
37. Un petit Portrait de Capucin, estimé trois francs, .	3

Dans une chambre au rez-de-chaussée, ayant vue sur la rue, sur la porte de laquelle les scellés étaient apposés :

38. Une Descente de Croix , grande dimension (copie) estimée trois cents francs ,	300
Un petit <i>Ecce homo</i> , estimé cinq francs.	5
39. Groupe d'Animaux, fonds de paysage, estimé quinze francs	15

Dans un cabinet ayant vue sur la cour , sur la porte duquel les scellés étaient apposés :

Un Tableau, estimé un franc.	1
--------------------------------------	---

Ces adjudications sont trop tristement remarquables pour que nous ne les rapportions pas ici.

ADJUDICATION DU 12 MARS 1821.

Art. 108.

Un Tableau mouvant, 28 fr., à M. Demazure-Proyart 28 fr. c.

Art. 110.

Quinze petits tableaux, 8 fr., à M. Pierre Albert 8

Art. 139.

Une portion de Dessins, 2 fr. à M. Thomas 2

Art. 222.

Trois Portraits, 1 fr. 45 c., à M. Leroy-Brazier 1 45

Dans une chambre attenant au cabinet, sur la porte de laquelle les scellés étaient apposés :

40. Une Femme écrivant une adresse, estimée cinq francs	5
41. Trois Bas-Reliefs, estimés deux francs.	2
42. Cinq vieux tableaux, dont un Évêque, un Portrait de femme, un Paysage, Prométhée et un jeune Religieux, estimés six francs.	6
43. Quatre autres vieux tableaux, dont deux petits portraits d'homme et femme, un Louis XIV et une toile préparée, le tout estimé deux francs.	2
44. Deux petits Dessins représentant Monsieur et Madame Doncre, estimés deux francs	2

Le total de l'estimation s'élève à la somme de douze cent quatre-vingt-sept francs. 1,287

Art. 333.

Deux Têtes d'études, 4 fr. 25 c. à M. de Tramecourt. 4 fr. 25c.

Art. 338.

Un Devant de Cheminée, 7 fr. 75 c. à M. de Tramecourt. 7 75

Art. 357.

Une portion d'Ébauches, 2 fr. 20 c. à M. Delaplace 2 20

Art. 411.

Un tableau, 1 fr., à M. Leducq, juge de paix 1

ADJUDICATION DU 13 MARS 1821.

Art. 1^{er}.

Sept Tableaux peints à l'huile, 1 fr. 85 c. à M. Lequien 1 fr. 85 c.

Art. 2.

Un Tableau, Paysage, 60 c., à M. Duriez » 60

Art. 3.

Deux Tableaux, Bouquets de fleurs, 75 c. à M. Mouffle » 75

Art. 4.

Deux Tableaux, figures, 60 c. à M. Demory » 60

Art. 5.

Deux Tableaux, 35 c. à M. Nonjean . . . » 35

Art. 6.

Un Tableau, 3 fr., à M. Thilloy-Boniface. 3

Art. 7.

Deux Tableaux, Teniers, Jugement, 7 fr.
05 c., à M. Lemirre 7 05

Art. 8.

Un Tableau, un Saint, 30 c. à M. Mouffle. » 30

Art. 9.

Un autre, Enfant, 30 c. à M. Mouffle. . . » 30

Art. 10.

Trois petits Tableaux, 1 fr. à M. Traxler 1

Art. 11.

Un Tableau sur cuivre, Vierge, 2 fr. 25 c.
à M. Poulet. 2 25

Art. 12.

Un Tableau, Jésus-Christ ressuscitant,
1 fr., à M. Deruelle 1

Art. 13.

Deux Amours, 10 fr. 25, à M. Henry. . 10 25

Art. 14.

Deux Tableaux, M. et M^{me} Doncre, 2 fr.
75 c., à M^{me} Augustine Huret. 2 75

Art. 15.

Un Tableau, Femme, 6 fr. 25 c. à Madame Huret. 6 fr. 25 c.

Art 16.

Un Tableau, Joseph, 3 fr. 50 c. à M. Vahé-Dilly 3 50

Art. 17.

Deux Tableaux, Vieillards. 32 fr. 25 c. à M. Ringal 32 25

Art. 18.

Un Tableau, Groupe et Animaux, 3 fr. 75 c. à M. Thilloy-Boniface. 3 75

Art. 19.

Un autre, Couronnement d'Épines, 24 fr. à M. Lallart, Chanoine 24

Art. 20.

Un Tableau, Scène de Cabaret, 33 fr. 50 c. à M. Cavrois 33 50

Art. 21.

Une autre Scène de Cabaret (Danse), 26 fr. à M. Cavrois. 26

Art. 22.

Un Portrait (femme), 4 fr. 75 c. à M. Gauthier 4 75

Art. 23.

Un autre Tableau, Paix d'Amiens, 9 fr.
50 c. à M. Lemirre 9 fr. 50 c.

Art. 24.

Un Tableau, Jésus-Christ, 3 fr. 10 c., à
M. Pérot. 3 10

Art. 25.

Un Chasseur, Tableau, 34 fr. 25 c. à
M. Ringal 34 25

Art. 26.

Un Portrait, Monseigneur, 34 fr. 25 c. à
à M. Ringal. 34 25

Art. 27.

Un Portrait, 1 fr. 50 c. à M. Gauthier. 1 50

Art. 28.

Tableau, Christ, 7 fr. à M. de Raulin. 7

Art. 29.

Un Tableau, Capucin, 1 fr. à M. Nonjean 1

Art. 30.

Un Tableau, Louis XVIII, 7 fr., à M. Thil-
loy-Boniface. 7

Art. 31.

Un Tableau, Christ au Tombeau, 15 fr.
25 c. à M. Henry. 15 25

Art. 32.

Un Cavalier, 15 fr. 50 c., à M. Gauthier. 15 fr. 50 c.

Art. 33.

St-Jérôme, 10 fr., à M. Gauthier 10

Art. 34.

Un Tableau, Paysage, 8 fr. 25, à M. Thilloz 8 25

Art. 35.

Un Tableau, une Vieille, 15 fr. à M. Henry 15

Art. 36.

Un Tableau, St-Pierre, 10 fr. 50 c. audit
Henry 10 50

Art. 37.

Un Tableau, la Madeleine, 27 fr. 50 c. à
M. Henry 27 50

Art. 38.

Un Tableau, Musicien, 9 fr. à M. Hirache 9

Art. 39.

Un Tableau, St-Jérôme, 15 fr. 75 c. à
M. Henry 15 75

Art. 40.

Un Tableau, Scène flamande, 5 fr. 75 c.
à M. Henry. 5 75

Art. 41.

Un Tableau, la chaste Suzanne, 60 fr. à
M. Henry 60

Art. 42.

Un Tableau, Milon, 36 fr. à M. Floride
Le Gentil. 36 fr. » c.

Art. 43.

Un Tableau, Fleurs, 5 fr. à M. Thilloy. 5

Art. 44.

Tableau de la Belle Judith, 75 fr. à
M. Thilloy - Boniface 75

Art. 45.

Un Empereur, 10 fr. 50 c., à M. Mouffle. 10 50

Art. 46.

Un Trompe-l'œil, 4 fr. 75 c. à M. Thilloy. 4 75

Art. 47.

Trois Bas-Reliefs, 6 fr. 10 c., à M. Poulet 6 10

Art. 48.

Une Descente de Croix, 350 fr. à M. Henry 350

Total. 921 fr. 50 c.

Ainsi des Toiles de Doncre ont été adjudgées à 18, à 30 et à 38 centimes!...

Mais le mérite d'un homme ne se mesure pas à la quantité de monnaie qu'il fait dépenser.

De Doncre, il reste et restera :

Ses œuvres, — son talent d'artiste, — sa réputation d'honnête homme.

Quant à ses traits, ils nous ont été conservés non-seulement par les deux portraits appartenant à MM. Leloup et Hirache, mais par sept autres, qu'il nous a légués encore, savoir :

Le tableau représentant l'intérieur du cabinet de son ami l'antiquaire Effroy, où il s'est reproduit d'une manière si touchante et si mélancolique. Le trompe-l'œil où il s'est peint dans une imitation de gravure, avec ces mots : « *Ego sum pictor* ; » et le portrait de M. Lepage, qu'il a figuré sculptant son buste, trois œuvres se trouvant au Musée d'Arras ;

La toile du Musée de St-Omer, où on le voit à côté du sculpteur Hermant ;

La miniature que possède actuellement M. Dancoisne ;

Une petite tête (vendue lors de l'adjudication de 1821) qui doit être encore à Arras ;

Enfin, un tableau de genre, dans lequel il s'est mis à son chevalet, et qui fait partie de la collection d'un amateur que nous n'avons pu parvenir à connaître.
